



Bel-Air
37390 La Membrolle-sur-Choisille



Centre d'Accueil de Jour

« L'INTERVALLE »

Livret d'Accueil

☎ : 02.47.42.43.43

@ : lintervalle.belair@croix-rouge.fr

Sommaire

Introduction -----	p.3
1° L'Intervalle -----	p.4
1. Son histoire	p.4
2. Ses missions	p.4
3. Ses moyens	p.4
2° Situation géographique -----	p.5
1. Plan d'accès	p.5
2. Moyens d'accès	p.6
3. Informations utiles	p.6
3° Organisation générale -----	p.7
1. Administration et direction	p.7
2. L'équipe	p.7
3. Organigramme	p.8
4° Formalités administratives -----	p.9
1. Conditions d'admission	p.9
2. L'admission	p.9
3. L'accompagnement	p.11
4. Fin de votre accompagnement	p.11
5° Assurance -----	p.12
6° Facturation et recours à l'aide sociale -----	p.12
7° Participation -----	p.12
8° Vos droits -----	p.13
1. Contestation ou réclamation	p.13
2. La personne qualifiée	p.13
3. Confidentialité	p.13
4. Opposition au recueil des données	p.13
5. Protection juridique	p.13

Annexe 1 : Règlement de fonctionnement

Annexe 2 : Charte des droits et libertés de la personne accueillie

Annexe 3 : Liste des personnes qualifiées

Introduction :

- ❖ Vous venez d'être admis au Centre d'Accueil de Jour « L'Intervalle », nous vous souhaitons la bienvenue. Nous veillerons à ce que votre accueil et votre accompagnement se déroulent dans de bonnes conditions.
- ❖ Ce livret d'accueil vous est remis afin de vous fournir les informations utiles concernant le fonctionnement du Centre d'Accueil de Jour, ses missions et ses moyens. Nous vous invitons à le lire et à nous demander toute information complémentaire pouvant faciliter votre compréhension.
- ❖ Pour vous aider et favoriser l'exercice de vos droits, vous trouverez à la fin de ce document, le règlement de fonctionnement du service, la charte des droits et libertés de la personne accueillie ainsi que la liste des personnes qualifiées.
- ❖ Afin de vous garantir une information complète, ce livret d'accueil a été rédigé dans le respect des recommandations et obligations légales et réglementaires.

L'équipe de l'Intervalle

1° L'Intervalle :

1. Son histoire :

Le Centre Bel-Air est un établissement privé participant au service public hospitalier et géré par la Croix-Rouge française.

Un des axes prioritaires de l'établissement est de prolonger la mission de réadaptation jusqu'au domicile.

Depuis le 3 novembre 2003, une équipe mobile intervient dans ce but. Cependant, ce dispositif reste encore insuffisant.

C'est pourquoi est né le projet d'ouvrir un Centre d'Accueil de Jour, afin de compléter l'offre médico-sociale et l'accompagnement des personnes cérébro-lésées dans le département de l'Indre-et-Loire en leur offrant une structure d'accueil adaptée.

2. Ses missions :

L'activité de l'Intervalle s'inscrit dans la dynamique des politiques publiques de l'action sociale et médico-sociale dont la circulaire n°2004-280 du 18 juin 2004 relative à la filière de prise en charge sanitaire, médico-sociale et sociale des traumatisés crânio-cérébraux et traumatisés médullaires.

L'équipe du Centre d'Accueil de Jour a pour mission d'offrir à chaque bénéficiaire la possibilité d'accéder à une vie sociale dans un

cadre adapté et sécurisant tout en maintenant la vie à domicile et de favoriser l'épanouissement personnel.

3. Ses moyens :

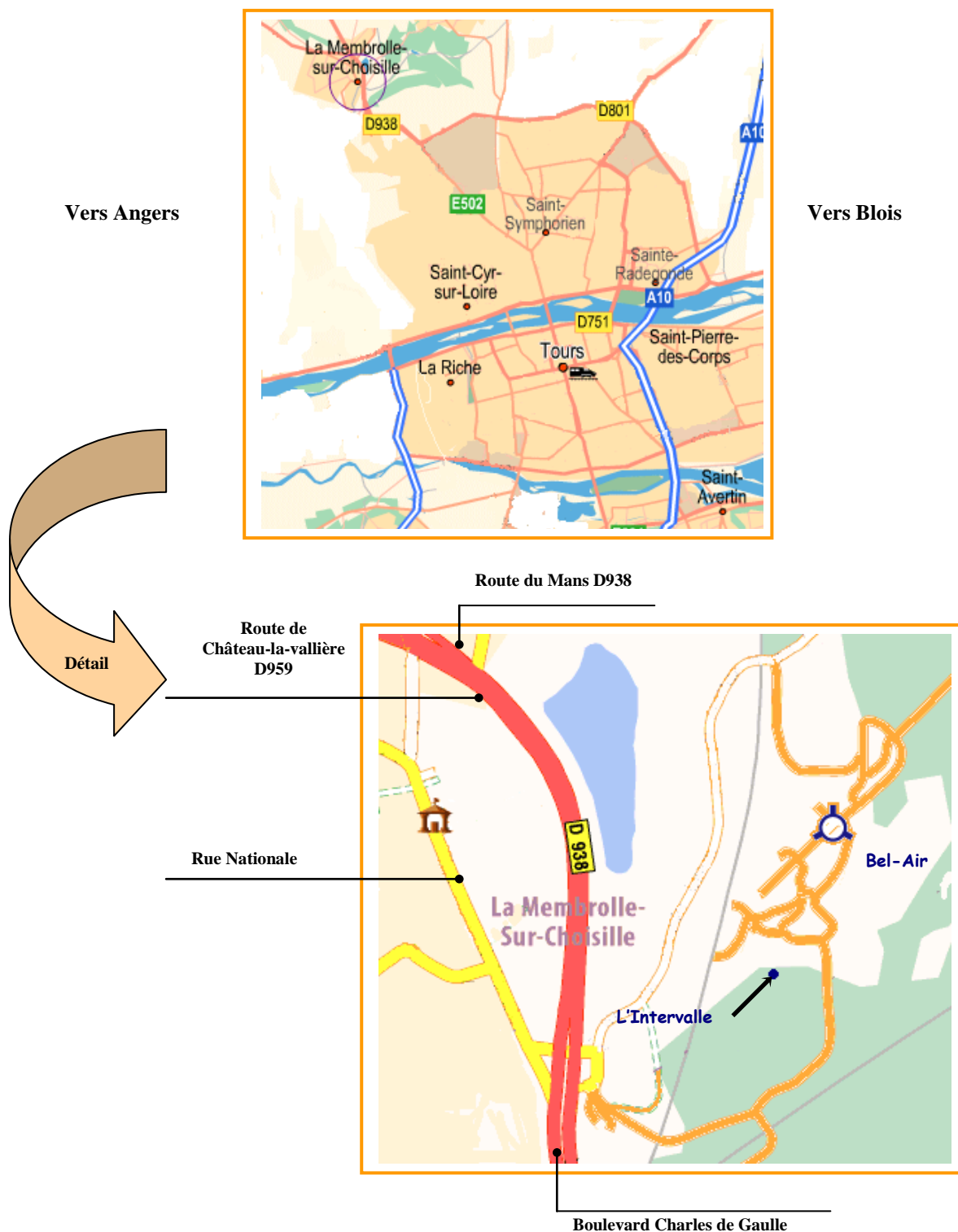
Pour mener à bien ses missions et vous accompagner au mieux, l'Intervalle vous propose :

- **Des ateliers** : ils consistent en des activités d'apprentissage qui correspondent à un objectif éducatif. Le but étant de stimuler vos capacités afin de les maintenir ou de les améliorer.
Exemple : Cuisine, mémoire, informatique, art-thérapie...
- **Des activités** : ce sont des activités créatives et de loisirs.
Exemple : Modelage, couture, promenade, activités sportives...
- **Les soins aux animaux et le jardinage** : C'est le « fil rouge » du Centre d'Accueil de Jour. L'approche par le biais de l'animal et de la nature est un concept thérapeutique et éducatif aujourd'hui reconnu.

2° Situation géographique :

L'Intervalle est situé à La Membrolle-sur-Choisille (37390) au sein du parc du Centre Bel-Air, à 8 kms du centre ville de Tours.

1. Plan d'accès :



2. Moyens d'accès :


Par la route : l'Intervalle est facile d'accès et proche d'axes routiers importants (N138 et A 10).

Si vous avez un GPS vous pouvez entrer les coordonnées suivantes :

- Latitude : 47,4377707
- Longitude : 0,6458179



les bus venant de Tours desservent le Centre de Bel-Air (Ligne 51, départ Place Anatole France). Pour tout renseignement concernant les horaires et tarifs, vous pouvez contacter l'agence Fil Bleu :


 : 02.47.66.70.70 :

du Lundi au Vendredi entre 7h30 et 19h00 et le Samedi entre 10h00 et 17h00.

@ : www.filbleu.fr



si vous avez des difficultés à accéder au réseau des transports en communs, le réseau Sitcat propose des transports à la demande et adaptés. Pour tout renseignement, vous pouvez les contacter :

 : 02.47.77.48.48 :


du Lundi au Vendredi de 10h00 à 19h00 et de 14h00 à 17h00.

@ : filblanc@veoliatransdev.com



si vous êtes éloigné de Tours, vous pouvez utiliser Fil Vert qui est le réseau de transport interurbain d'Indre-et-Loire.

Pour tout renseignement, nous vous invitons à les contacter :

 : 02.47.31.14.00 :

du Lundi au Vendredi de 8h00 à 18h30 et le Samedi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30.


@ : www.tourainefilvert.com

2. Informations utiles :

Pour nous joindre :



CAJ « L'Intervalle »
Croix-Rouge Française Bel Air
37390 La Membrolle-sur-Choisille

 : 02.47.42.43.43

Fax : 02.47.42.43.29

E-mail : lintervalle.belair@croix-rouge.fr

Site Internet : www.belair-crf.com

Permanences :

Du Lundi au Vendredi de **9h30 à 17h30**

Le Centre d'Accueil de Jour est fermé les jours fériés.

Il sera également fermé la semaine entre Noël et le Nouvel an.

3° Organisation générale :

1. Administration et direction :

L'Intervalle est un service médico-social géré par La Croix-Rouge française, association loi 1901 reconnue d'utilité publique. Le service est rattaché et administré par le directeur du Centre Bel-Air. Un conseil de surveillance composé d'administrateurs de la Croix-Rouge française fixe les priorités et lignes d'action du Centre d'Accueil de Jour. Il contrôle son fonctionnement et arrête son budget.

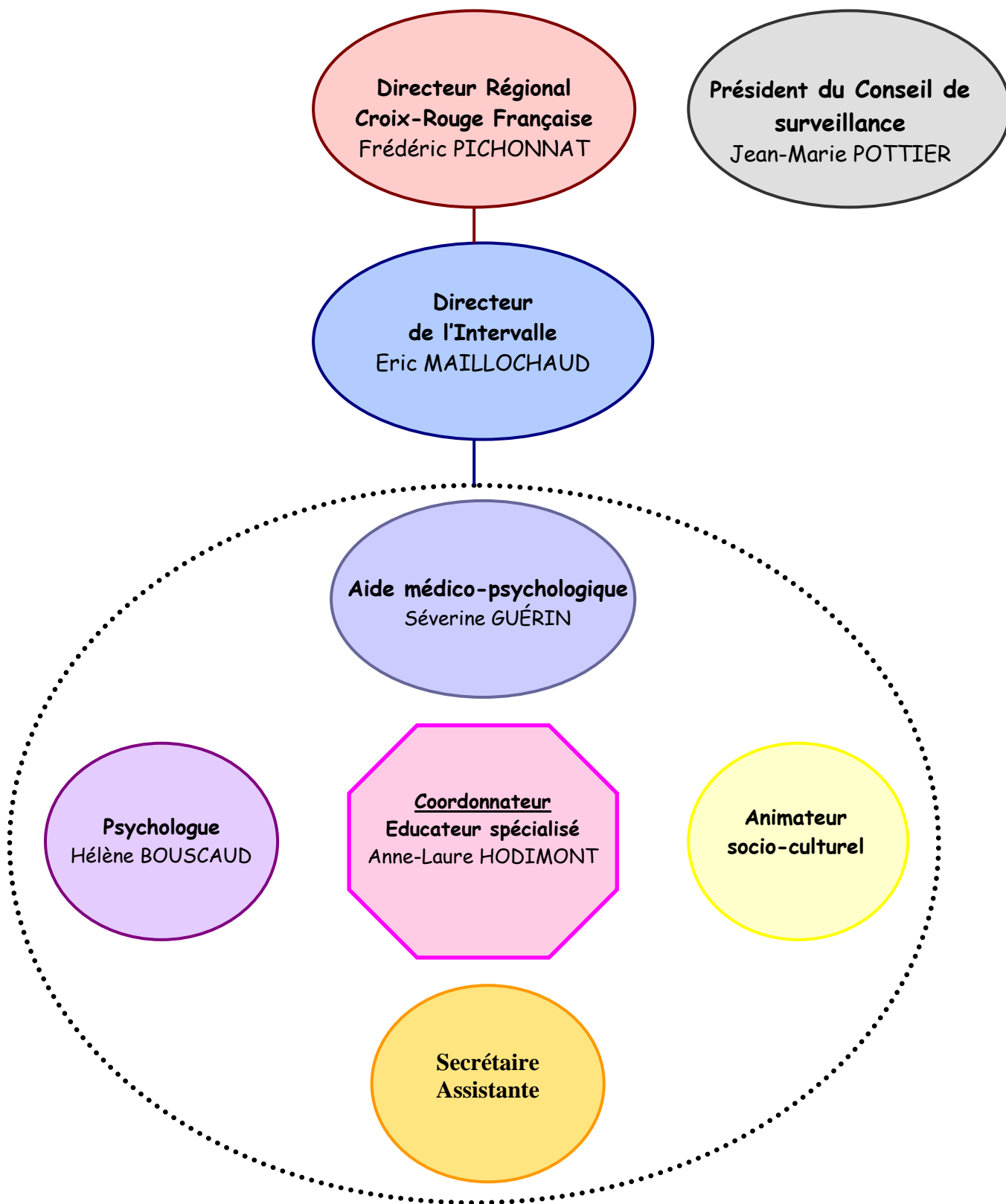
2. L'équipe :

Le service est composé d'une équipe pluridisciplinaire comportant les compétences suivantes :

- éducateur spécialisé : il assure un suivi socio-éducatif de l'utilisateur et met en œuvre des activités dans le but d'améliorer ou de stabiliser l'autonomie dans la vie quotidienne et ainsi participer à l'élaboration du projet de vie de l'utilisateur. Il assure également la coordination avec les différents acteurs.
- psychologue : il accompagne l'adaptation à la vie en collectivité et propose des temps de rencontre et d'expression. Il assure également un rôle de soutien auprès de la famille, de l'entourage et de l'utilisateur.
- aide médico-psychologique : il assure le rôle de tierce personne en coopération avec l'animateur. Il participe à la mise en œuvre des projets éducatifs, sociaux et médico-sociaux tout en veillant au bien-être et à l'épanouissement de l'utilisateur.
- animateur socio-culturel : il contribue à développer une meilleure cohésion sociale à travers des activités de groupe qu'il conçoit et organise. Il a pour mission de faciliter l'expression, la créativité et la socialisation des personnes.

La présence de tout ou partie des professionnels au Centre d'Accueil de Jour est déterminée en fonction des activités.

3. Organigramme :



4° Formalités administratives :

1. Conditions d'admission :

L'Intervalle dispose de 15 places.
Pour pouvoir bénéficier d'un accompagnement, il faut :

- Que vous soyez âgé(e) de 20 ans ou plus sauf dérogation ;
- Que vous ayez une lésion cérébrale acquise brutalement avec des troubles cognitifs vous ayant empêché jusque là toute réintégration sociale durable ;
- Que vous soyez capable de communiquer et de participer à une vie de groupe ;
- Que vous habitiez dans l'Indre-et-Loire ;
- Que vous ayez une orientation spécifique de la MDPH « Centre d'accueil de jour ».

2. L'admission :

Qui peut faire la demande ?

- Vous, votre famille, votre représentant légal ou tout autre acteur de votre prise en charge.

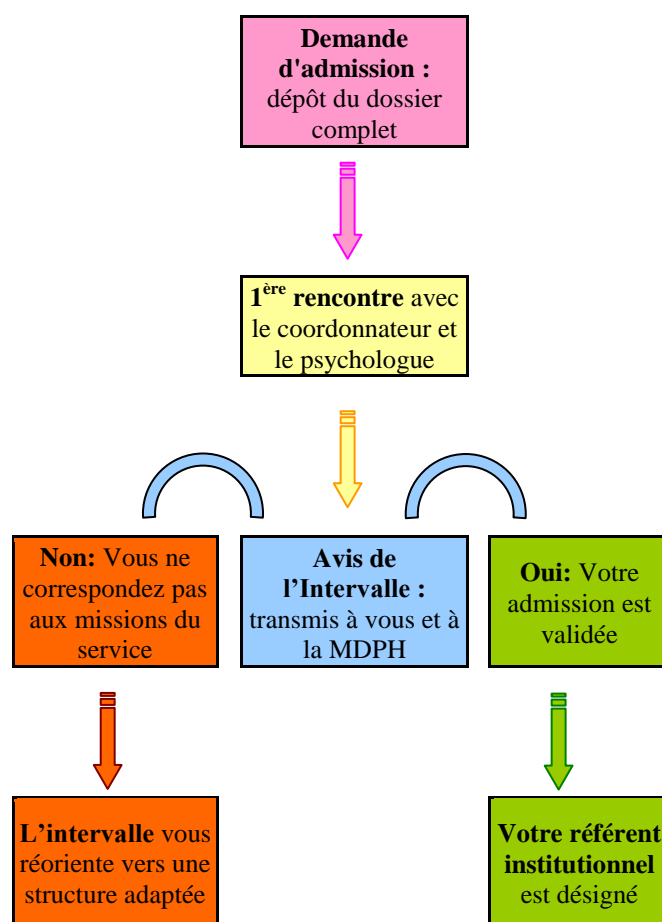
Comment ?

- Vous pouvez faire une demande soit par écrit, soit en téléphonant directement au CAJ.

Déroulement :

- Après dépôt de votre dossier d'admission, une 1^{ère} rencontre est organisée avec vous, votre famille, le coordonnateur et le psychologue du Centre d'Accueil de Jour.
- Lors de cette 1^{ère} rencontre, vos besoins et vos attentes seront recueillis. Le coordonnateur et le psychologue déterminent si votre demande répond aux critères d'admission.

- Si l'admission est acceptée, votre référent sera désigné.
- Si l'admission n'est pas acceptée, vous serez réorienté vers une structure qui répond à vos besoins et vos attentes lorsque cela est possible.



Documents à fournir :

Pour votre dossier, il faudra penser à nous remettre les documents suivants :

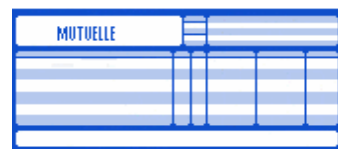
- Courriers et documents concernant votre suivi médical et médico-social,



- Votre attestation sécurité sociale,



- La copie de votre carte de mutuelle,



- Les documents MDPH et notamment l'orientation « centre occupationnel sans hébergement »



- Le cas échéant, la notification du bénéfice de l'aide sociale

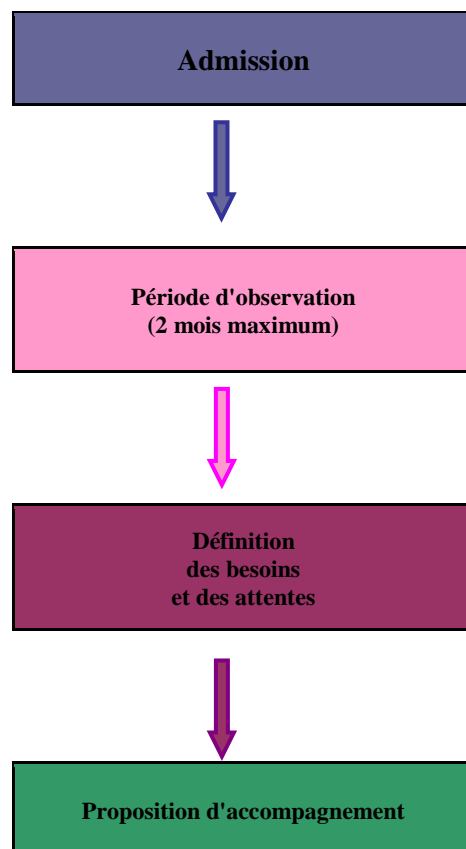


3. L'accompagnement :

L'accompagnement débute par une période d'observation de deux mois maximum. Cela vous permet de faire connaissance avec l'équipe de l'Intervalle et les autres usagers.

C'est sur cette base que le projet d'accompagnement personnalisé sera établi avec vous et si nécessaire votre représentant légal.

Pour que votre accompagnement soit efficace, votre adhésion, celle de votre entourage, et le cas échéant celle de votre représentant légal, sont importantes.



4. Fin de votre accompagnement :

Votre accompagnement peut prendre fin :

- Quand les objectifs sont atteints ;
- Sur votre décision ou celle de votre représentant légal ;
- Si vous déménagez en dehors de la zone d'intervention ;
- En cas de non renouvellement de l'orientation MDPH.

Nous vous invitons à reprendre contact avec nous, si vous en ressentez le besoin.

5° Assurance :

Le Centre d'Accueil de Jour est assuré au titre des contrats d'assurance souscrits par la Croix-Rouge française pour l'ensemble de ses établissements.

Les activités menées dans le cadre du suivi et accompagnées par un membre de

l'équipe, sont couvertes par l'assurance de la Croix-Rouge française .

Mais, vous devez tout de même avoir une assurance responsabilité civile personnelle.

6° Facturation et recours à l'aide sociale :

L'Intervalle fonctionne grâce à un prix de journée qui est fixé avec le Conseil Général d'Indre-et-Loire.

Il est à votre charge à terme échu sauf si vous êtes bénéficiaire de l'Aide Sociale. Dans ce dernier cas, le prix de journée est pris en charge au titre de l'aide sociale.

L'Equipe de l'Intervalle peut vous aider à constituer votre dossier d'Aide Sociale.

Pour certaines activités (sorties, spectacles...), une participation aux frais peut vous être demandée.

Les frais de transports restent à votre charge.

7° Participation :

Vous êtes invité(e), tout au long de votre prise en charge, à participer au fonctionnement du Centre d'Accueil de Jour.

- Le projet d'accompagnement personnalisé : ce projet indispensable à votre prise en charge permet de fixer les axes de travail et les objectifs que vous souhaitez atteindre. Son élaboration se fait avec votre participation et le cas échéant celle de votre représentant légal et celle de votre famille.

- Le questionnaire de satisfaction : tous les ans, un questionnaire vous sera remis. Nous vous invitons à le remplir, si nécessaire avec l'aide d'un proche ou de votre représentant légal. Il vous permet d'évaluer la qualité de votre prise en charge et de nous améliorer.

- Le groupe d'expression : il donne son avis sur toute question concernant le fonctionnement du CAJ. Les modalités de désignation et de réunion sont fixées dans le règlement de fonctionnement.

8° Vos Droits :

Nous souhaitons favoriser votre libre expression. Pour cela, nous vous communiquons tous les éléments relatifs à vos droits et à une meilleure compréhension de votre situation.

1. Contestation ou réclamation :

En cas de problème, le directeur et le coordonnateur du service peuvent vous recevoir à tout moment.

Vous pouvez les joindre aux numéros suivants :

- Coordonnateur : 02.47.42.43.43
- Directeur : 02.47.42.43.44

Ou leur écrire à l'adresse suivante :

*Centre d'Accueil de Jour
« L'Intervalle »
Croix-Rouge Française
37390 La Membrolle-sur-Choisille*

2. La personne qualifiée :

En cas de réclamation ou de non-respect de vos droits et si vous le jugez nécessaire, vous pouvez faire appel à une des personnes qualifiées.

Ces personnes sont prévues pour vous assister et vous orienter lorsque vous êtes en désaccord avec le Centre d'Accueil de Jour. Vous pouvez choisir cette personne sur la liste des personnes qualifiées du département qui se trouve en annexe de ce livret. En cas de besoin, elle est également disponible au secrétariat de l'Intervalle.

3. Confidentialité :

L'ensemble du personnel de l'équipe est soumis au secret médical, au secret professionnel et à l'obligation de réserve.

Votre admission au Centre d'Accueil de Jour conduira le personnel administratif à saisir informatiquement des données vous concernant. En application de la loi n°78-17 du 6 Janvier 1978, vous pouvez avoir accès aux informations nominatives qui vous concernent.

Pour cela, il vous suffit de vous adresser au coordonnateur de l'Intervalle. La communication des documents et données se fait dans le respect des lois et des réglementations en vigueur, ainsi que des préconisations prévues par la charte des droits et libertés de la personne accueillie que vous trouverez en annexe du livret.

3. Opposition au recueil des données :

Vous avez le droit de vous opposer, pour des raisons légitimes, au recueil et au traitement des données nominatives dans les conditions fixées par la loi du 6 Janvier 1978 précitée.

5. Protection juridique :

Si vous n'êtes pas en mesure d'assurer la gestion de vos biens, il est indispensable que vous soyez représenté(e) ou assisté(e) afin de sauvegarder vos intérêts.

Si vous bénéficiez déjà d'une mesure de protection, sachez qu'une Charte des droits et libertés de la personne majeure protégée existe. Vous pouvez la demander à votre tuteur ou curateur.